

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex



DHG 2012

Dossier préparé par
Dominique Balducci, David Brunet,
Laurence Pierini, et Aude Van Kerckhove

Réforme du lycée et suppressions de postes : Des lycées, déjà exsangues, encore ponctionnés

Editorial

460 ! C'est le nombre d'équivalents temps plein (ETP) que notre Recteur, zélé, prévoit de supprimer pour la rentrée 2012, alors que la commande ministérielle était de 362 suppressions d'emplois. Dans la dotation académique en heures-poste, les lycées payent un lourd tribut : -100 ETP, ce qui porte à 832 ETP le nombre de suppressions dans les seuls LGT cristoliens depuis 2007 (cf. graphique) !

Pourtant les effectifs prévus en lycée, pré-bac et post-bac confondus, sont en hausse (+345 élèves). L'argument fallacieux de la baisse du nombre d'élèves ne tient plus ; ce sont bien les différentes réformes qui permettent de supprimer des postes. Ainsi, du fait du passage du bac pro 4 ans au bac pro 3 ans, les LP sont les établissements les plus touchés dans notre académie puisqu'ils perdent 269 postes ! La réforme du LGT permet elle aussi d'en supprimer, ce que reconnaît volontiers le Rectorat dans les documents de préparation de la rentrée.

Cette année déjà, les classes mixtes ES/S ou ES/L sont une spécificité de Créteil permettant de gonfler les effectifs des classes au maximum des capacités. Autre exemple : 37 élèves de ES et de L sont regroupés en cours de français par le truchement du tronc commun, au lycée de Rozay-en-Brie ! L'extension de la réforme à la terminale et aux 1ère STMG et ST2S porte à 30% de la DHG le taux d'heures « d'autonomie » non attribuées à une discipline, source de tensions entre équipes et d'inégalités entre élèves de classes ou de lycées différents.

En tout état de cause, le CA reste décisionnel sur l'emploi des dotations en heures (cf. arrêt du Conseil d'État rendu le 23 mars 2011). A nous de lui faire garder son rôle ! Dans la mise en œuvre de cette réforme que le SNES rejette depuis le début, nous appelons les élus au CA à voter contre la DHG et à renouveler la campagne de refus des HSA qui, l'an dernier, a obligé le Rectorat à les convertir en heures-poste.

Nous dénonçons la politique inique du Rectorat de Créteil, déjà en œuvre cette année, qui consiste à ne pas abonder les DHG pour ouvrir les options en renvoyant les lycées au volant d'heures à effectif réduit : signez et faites signer la pétition exigeant leur financement !

Dans sa chasse aux postes, le Rectorat n'hésite pas à fermer des divisions au prétexte qu'elles ne font pas classe comble. Il ne nous a toujours pas fourni les tableaux détaillant les structures et DHG des lycées, preuve du peu de cas qu'il fait du rôle des organisations syndicales. Dans l'attente de ces documents que nous vous fournirons dès que nous les aurons, tournez-vous vers votre proviseur pour connaître les éventuelles fermetures de classes envisagées. Adressez-nous ensuite vos motions et demandes d'audience afin que nous les remettions lors du Groupe de Travail qui se tiendra le 27 janvier au rectorat. La mobilisation des établissements paye comme nous l'a montré récemment l'exemple des lycées auxquels nous avons appris en octobre qu'une section de BTS devait être fermée : leurs motions de CA, courriers aux élus, demandes d'audience au Recteur, journées de grève, relayées par le SNES Créteil, ont contraint le Rectorat à revenir sur neuf des onze projets de fermeture !

Le ras-le-bol devant cette saignée continue, qui détériore nos conditions de travail, et le refus de réformes largement rejetées par la profession, que ce soit celles du lycée ou celle de l'évaluation des enseignants, ont conduit le SNES à être à l'initiative d'une nouvelle journée de grève le mardi 31 janvier. Nous tous, enseignants et militants des lycées franciliens, avons un rôle essentiel à jouer dans la réussite de la manifestation nationale qui se déroulera à Paris. Nous vous donnons donc RDV à Luxembourg à 14h sous les ballons du SNES-FSU Créteil !

Laurence Pierini,
responsable du secteur lycée du SNES Créteil

1/ Edito 2/ La poursuite de la réforme Chatel 3/ Mise en place de la réforme en 1^{ère} ST2S et STMG 4/ Mobilisation contre les HSA - Stage du 8 mars - Calendrier / Encart : Pétition - Graphique.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0514S06883 N°12-18

■ La poursuite de la réforme Chatel et ses effets destructeurs pour nos lycées

Les grands axes de la réforme des lycées continuent de s'imposer dans les établissements, laissant les collègues dans le désarroi.

L'accompagnement personnalisé en classe de Seconde, annoncé comme une solution miracle pour aider les élèves à progresser, laisse les enseignants perplexes et démunis. Sans aucun cadrage national, les heures d'AP sont utilisées de façon très différente d'un établissement à l'autre, en fonction des moyens et de la politique du chef d'établissement. De plus, elles confrontent les enseignants à des disciplines qui ne sont pas les leurs lorsqu'elles sont définies comme des heures d'« aide aux devoirs ». La création de l'AP a permis au MEN de justifier la suppression d'heures dans certaines matières. Ne valait-il pas mieux laisser les heures-disciplines aux enseignants plutôt que de les mettre en difficulté avec un AP « fourre-tout »?

La réforme porte aussi sur l'ouverture de nouvelles options (histoire-géographie en Terminale S) ou d'enseignements de spécialité en Terminale (Droit et grands enjeux du monde contemporain, Informatique et science du numérique). Répondant à un effet d'annonces du MEN, ces ouvertures sont scandaleusement faites à moyens constants, sur proposition rectorale. Ces deux spécialités sont ouvertes dans les lycées où enseignent des collègues volontaires qui sont formés cette année pour l'ISN et titulaires d'un diplôme de droit ou de sciences politiques pour DGEMC.

Les nouveaux programmes et les nouvelles épreuves, en particulier en histoire-géographie, posent aussi de nombreuses questions : contenus idéologiquement marqués, programmes difficilement réalisables dans le temps donné. Avec les nouvelles épreuves, les compétences demandées et évaluées semblent de plus en plus s'inscrire dans un système éducatif au service de l'entreprise. Que devient notre métier ?

En dépit d'un premier bilan très négatif en 1ère STI2D et STL (les collègues prennent en charge des enseignements transversaux qui ne correspondent pas à leur discipline de recrutement), la réforme se met en place en Tale avec pour seules promesses du rectorat le maintien du nombre de divisions et une formation des enseignants.

Par ailleurs, les classes de 1ère STG et ST2S sont à leur tour réformées (*cf. article*).

Enfin la mise en place des tronc communs montre ce que le SNES avait dénoncé dès les annonces Chatel : sous des arguments d'efficacité pédagogique, les tronc communs permettent exclusivement de supprimer des postes, mais créent des difficultés en termes de conditions de travail : classes remplies au maximum, emplois du temps plus éclatés. Le tronc commun fait peser une réelle menace sur l'heure de première chaire notamment pour les professeurs de français.

Il faut veiller à ce que cette heure de décharge dont la définition n'a pas changé (6h devant des classes de 1^{ère} ou de T^{ale} avec des programmes différents) soient bien attribuées.

La réforme Chatel n'apporte donc aucune amélioration des conditions d'études des élèves, et sans moyens supplémentaires, ses nouveautés dans l'offre de formation ne sont qu'artifices. En revanche la preuve est faite cette année encore qu'elle dégrade nos conditions d'enseignement et accentuent le processus d'établissements à deux vitesses.

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME : L'AUTONOMIE RENFORCÉE

Comme pour la mise en place de la réforme en 1^{ère} l'année dernière, la répartition des heures à effectifs allégés (on ne parle plus de dédoublement...) repose sur le choix de l'établissement. Ainsi que nous le dénonçons depuis la mise en place de la réforme du lycée voulue par Chatel, cette démarche permet au Ministère de faire peser sur les lycées le choix des horaires élèves en groupe, et donc, renforce les inégalités entre établissements. Ces heures sont à répartir entre les disciplines et l'accompagnement personnalisé. De plus, le rectorat se refusant à financer les différentes options, les lycées sont contraints de puiser dans cette même enveloppe pour leur mise en place.

En réponse aux demandes des lycées, le rectorat renvoie toujours à cette enveloppe qui paraît bien maigre au regard de tout ce qu'elle est censée financer !

Pour s'y retrouver parmi l'ensemble des « heures d'autonomie », voici leur volume par séries :

● Classe de 2nde : 10h30 dont 0h30 pour l'ECJS

● 1^{ère} ES et L : 7h00

● 1^{ère} S : 9h00

● T^{ale} ES et L : 6h00

● T^{ale} S : 10h00

● 1^{ère} et T^{ale} STI2D/STL : $\frac{(\text{Nbre d'élèves} * 16)}{29}$

● 1^{ère} et T^{ale} STD2A : $\frac{(\text{Nbre d'élèves} * 18)}{29}$

● 1^{ère} STMG : $\frac{(\text{Nbre d'élèves} * 7)}{29}$

● 1^{ère} ST2S : $\frac{(\text{Nbre d'élèves} * 10,5)}{29}$

Le SNES reste opposé à ces heures d'autonomie qui ne font que renforcer les inégalités entre établissements, en mettant de fait en place une diversité des parcours de formation d'un lycée à l'autre.

La ventilation de ces heures doit faire l'objet, d'après les textes, d'une consultation du conseil pédagogique. Mais il faut exiger que ce soit bien le CA qui soit décisionnaire sur cet aspect de la répartition de la DHG comme sur les autres.

■ Mise en place de la réforme en 1^{ère} ST2S et STMG (ex-STG) Mode d'emploi (pour s'y retrouver dans la DHG)

Nous demandons l'arrêt de la réforme de la voie technologique avec une remise à plat et une vraie négociation avec les personnels. En attendant cette décision, quelles seront les conséquences pour les séries ST2S et STMG ? Sauf si la mobilisation des collègues porte ses fruits (le SNES agit pour cela), la réforme de la série médico-sociale (ST2S) et celle de l'éco-gestion (STMG) vont se mettre en place à la prochaine rentrée.

Vous trouverez les grilles horaires pour ces sections dans le *Courrier de S1* n°6 du 11 janvier 2012 (p. 33-34). En outre, vous trouverez sur le site du SNES national sa critique de la réforme lors du CSE (<http://www.snes.edu/ST2S-analyse-des-projets-de.html> ; <http://www.snes.edu/Reforme-STMG-le-point-de-vue-du.html>)

Les horaires des enseignements technologiques ont été réduits pour assurer l'Accompagnement personnalisé (AP) et la LV2 obligatoire.

Vient s'ajouter à cette dotation de base, un volume d'heures permettant les dédoublements, calculé avec la règle suivante : pour les ST2S : $10,5 \times \text{nbre d'élèves} / 29$; pour les STMG : $7 \times \text{nbre d'élèves} / 29$.

Ces heures peuvent être ventilées sur toutes les disciplines. Le nombre d'élèves est calqué sur la capacité d'accueil figurant dans le document STRUDOS. N'hésitez pas à faire appel à nous si vous avez des difficultés pour l'étude de vos documents liés à la DHG : lycee@creteil.snes.edu.

Cela va conduire à une concurrence entre les disciplines. Nous avons demandé que les ST2S notamment puissent bénéficier du contingent non pas de 10,5 heures de dédoublements mais de 16 heures comme c'est le cas en STI2D ce qui aurait permis des dédoublements aussi en français et en mathématiques.

Modèles de MOTIONS de CA

Contre la DHG lycée

« Le Conseil d'administration (CA) du lycée..., réuni le XX/XX/2012, a pris connaissance de la DHG pour la rentrée 2012. Le CA demande (*à adapter en fonction de votre établissement*) :

- Que l'ensemble des heures dédoublées prévues par les décrets par division soient données par le rectorat,
- Que la/les classe(s) de seconde/première/terminale/STS supprimé(es) dans la structure 2012 soi(en)t maintenue(s) avec les effectifs qui existaient en 2011,
- Que le regroupement d'élèves de S et de ES/L dans une même division de première/terminale soit abandonné,
- Que les postes supprimés suite à cette DHG (énoncez la liste des postes) soient maintenus. En conséquence, le CA ne peut accepter cette DHG insuffisante et ce TRMD qui ne fait qu'aménager la pénurie. »

Sur la réforme du lycée

« Le Conseil d'administration (CA) du lycée..., réuni le XX/XX/2012, a pu constater les graves conséquences de la mise en place de la nouvelle seconde et de la nouvelle première. Celle-ci a abouti à des inégalités accrues entre les lycées, à la diminution des horaires disciplinaires, à des conflits entre les enseignants pour conserver les heures au détriment de l'intérêt des élèves, à la casse de la voie technologique et à des suppressions de postes.

Le CA rappelle son opposition à cette réforme et demande, pour la prochaine rentrée, un cadrage national par discipline des heures de dédoublement, une redéfinition des programmes et de l'accompagnement personnalisé, des horaires plus conséquents pour les enseignements d'exploration. Il appelle à lancer une vraie réflexion sur une autre réforme du lycée, ambitieuse et démocratique. »

Groupes de compétences en langues

« Le Conseil d'administration (CA) du lycée..., réuni le XX/XX/2012, refuse la mise en place des groupes de compétences en langues vivantes, qui morcellent les savoirs, ne prennent pas assez en compte les programmes et imposent une évaluation constante au détriment des apprentissages. Il refuse toute organisation en groupes de compétences remettant en cause les statuts et l'organisation de l'emploi du temps des enseignants et des élèves. »

Financement des options

« Le Conseil d'administration (CA) du lycée..., réuni le XX/XX/2012, constate que le rectorat, tout en décidant de l'implantation des options, oblige les lycées à les financer sans dotation spécifique, par amputation de leur dotation globale, ce qui revient à une ponction sur l'enveloppe déjà trop petite des dédoublements. Le CA du lycée... exige donc le financement de toutes les options du lycée (*les énumérer*) par un abondement de la DHG attribuée à l'établissement. »

Reportez-vous aussi au *Courrier de S1* n°6 du 11 janvier 2012.

Adressez vos demandes et revendications au Recteur sous couvert hiérarchique. **Envoyez-nous un double** des courriers et motions de CA pour nous permettre de soutenir votre démarche auprès des services du rectorat. Dans l'attente des documents du rectorat, remontez-nous au plus vite les informations dont vous disposez sur les évolutions de structures (fermetures de classes...)

lycee@creteil.snes.edu

MOBILISATION CONTRE LES HSA !

Pour l'année 2011-2012, le Rectorat avait prévu un taux d'HSA de 13,84% dans les DHG des lycées. Au final, grâce à la mobilisation des collègues dans les établissements contre les HSA, ce taux était de 12,98% à la rentrée 2011. Pour l'année scolaire 2012-2013, le Rectorat entend porter ce taux à 13,48% !

Plusieurs raisons l'expliquent. Tout d'abord la transformation en HSA d'heures postes permet au rectorat de supprimer un bon nombre d'emplois. Dans la même logique, des proviseurs essaient de rémunérer les nouveaux dispositifs de la réforme du lycée (Accompagnement Personnalisé, Enseignements d'Exploration) en HSA et non en heures-poste, ce qui évite au rectorat de créer des emplois. A court ou moyen terme, on peut craindre que cela permettra au Ministère de supprimer quand il le souhaitera ces dispositifs. La bataille contre les HSA s'inscrit donc pleinement dans la lutte contre la réforme du lycée.

Refusons les HSA, soit individuellement, soit collectivement ! Les équipes disciplinaires peuvent d'ores et déjà signifier par écrit au proviseur leur refus des heures sup. N'oublions pas qu'une seule heure supplémentaire peut nous être imposée (aucune en cas de temps partiel). Le CA est le lieu où l'on peut, en votant contre la DHG, exiger la transformation des HSA en heures postes. Après la STI et STL et avec une année de décalage, les séries STG et ST2S sont réformées à leur tour. Les changements qu'introduit la réforme Chatel dans ces séries technologiques ne sont pas anodins.

Paiement des examens :

le SNES Créteil reçu en audience au SIEC

A notre demande, nous sommes enfin reçus en audience au SIEC le 18 janvier prochain. D'après le questionnaire que nous avons lancé fin novembre auprès de nos syndiqués, les retards de paiement des indemnités et de remboursement de frais d'examens demeurent. Les virements restent peu compréhensibles. En audience, nous dénoncerons ces paiements tardifs et apporterons les dossiers de paiement des collègues qui ne sont toujours pas payés. Le calendrier du bac 2012 est également à l'ordre du jour de l'audience : nous défendrons le recours à un vivier large de correcteurs et l'extension la plus grande possible du temps de correction (notamment en philosophie et en histoire-géographie).

STAGE SYNDICAL

organisé par le SNES Créteil.

Informations pratiques sur notre site www.creteil.snes.edu
(rubrique « stages syndicaux »)

« Les réformes Chatel des filières STG et ST2S »

- Jeudi 8 Mars 2012 -

de 09h30 à 17h00 à Arcueil

(autorisation d'absence à déposer avant le 8 février)

CALENDRIER

- **17 janvier : réception par le proviseur de la DHG** (Dotation Horaire Globale) attribuée au lycée par le rectorat.
- Les militants du secteur lycée du SNES défendent les demandes d'établissements au **Groupe de Travail sur les DHG lycées qui se tient au rectorat vendredi 27 janvier**. En aval de ce GT, faites-nous remonter vos revendications, courriers et motions de CA que nous transmettrons au rectorat.
- **Exigez la tenue rapide d'une commission permanente (qui est obligatoire en la matière)** : c'est ainsi que les élus sont consultés sur le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline) que les proviseurs doivent remonter au rectorat avant le **jeudi 17 février** (soit la veille des vacances). Le conseil pédagogique ne remplace pas la réunion de la commission permanente constituée de personnels, d'élèves et de parents élus !
- **Demandez la tenue d'un CA sur la DHG avant le 10 mars** (date limite de remontées des suppressions de postes dans les établissements) et exigez un vote sur la DHG à cette occasion.



Poursuite d'une réforme du lycée contestée par la profession, nouvelles suppressions de postes en lycée, mise à mal de la voie technologique comme voie de démocratisation, réforme de l'évaluation des enseignants...

TOUS en GREVE - RDV 14h00 à Luxembourg

sous le ballon de votre département.



GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

mardi 31 janvier 2012